



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Alsace 3 Frontières

**- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -**

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

Saint-Louis Agglomération  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 Saint-Louis Cedex  
Tel: 03.89.70.90.70 - Fax: 03.89.70.90.85  
Email : [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)

**2. Procédure de passation du marché :**

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

**3. Objet du marché :**

Acquisition, mise en service et maintenance d'un logiciel « mode hébergé » de gestion de la relation clientèle et de la facturation eau et assainissement

**4. Caractéristiques principales du marché :**

Le présent marché composite concerne la fourniture, mise en service et maintenance d'un logiciel « mode hébergé » de gestion de la relation clientèle et de la facturation eau et assainissement.

Il donne lieu à un marché simple en ce qui concerne les prestations détaillées dans l'onglet DPGF du document financier et à un accord-cadre à bon de commande conclu sans minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 8 500 € HT en ce qui concerne les prestations détaillées dans l'onglet BPU du document financier.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le présent marché est un marché de fournitures comportant une partie services.

Lieu de livraison final :

- Code Nuts : FRF12
- Direction de l'Assainissement et de l'Eau - Bâtiment Le Reflet - 4ème étage - 68300 SAINT-LOUIS

**5. Classifications CPV :**

48 60 00 00 - 4 Logiciels de base de données et d'exploitation



## 6. Conditions de la consultation :

- Le présent marché public composite est conclu :
- Partie forfaitaire : Pour une durée de 18 mois, non reconductible, à compter de sa date de notification au titulaire.
- Partie à bons de commande : Pour une durée initiale de 12 mois à compter de la date d'expiration de la garantie (cf. article 7 du CCAP) puis reconductible trois fois au maximum, pour une durée de 12 mois à chaque fois. La reconduction est tacite.  
Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction du marché.  
Les délais de livraison des fournitures et d'exécution des prestations sont stipulés à l'article 6 de l'AE.  
Concernant les prestations faisant l'objet de bons de commande, le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution est fixé dans le bon de commande correspondant.
- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- Le marché comporte une variante imposée n°1 au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique :  
Le candidat doit proposer un module pour la gestion des stocks répondant aux impératifs suivants :
  - création de commande,
  - incrémentation et (décrément) du stock,
  - possibilité d'éditer des états de bilans.L'absence de réponse à cette variante imposée n°1 entraîne l'irrégularité de l'offre de base.  
L'acheteur public se réserve la possibilité de notifier ou non cette variante imposée n°1 avec l'offre de base.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications de marchés :
  - Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique
  - Possibilité de reconduire, dans les conditions prévues au marché et conformément à l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique, la partie à bons de commande du marché.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Marché autofinancé par SAINT-LOUIS Agglomération.
- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique. Délai global de paiement : 30 jours. Prix ferme, non actualisable et non révisable.
- Aucun cautionnement et garantie ne sera exigé.
- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au marché.

## 7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
  - ✚ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
  - ✚ La liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;

- ✚ La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- ✚ La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

#### 8.Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix des prestations	40 %

#### 9.Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

#### 10.Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

#### 11.Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique [courrier@aws-france.com](mailto:courrier@aws-france.com) qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

## 12. Autres informations :

La valeur technique des offres sera notée globalement sur 100 points et sera appréciée au regard des informations contenues dans le mémoire technique fourni par le candidat.

La note maximale se décompose comme suit :

- Qualité du logiciel : ergonomie, simplicité d'utilisation et modularité (50 pts) ;
- SAV et assistance technique (10 pts) ;
- Qualité de la formation proposée (10 pts) ;
- Intégration des données existantes (30 pts).

## 13. Date limite de réception des offres :

Lundi 05 août 2019 à 16h00

## 14. Procédure de recours :

### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23  
Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

### Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23  
Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 Nancy Cedex

Tél : 03.83.34.25.65

Fax : 03.83.34.22.24

E-mail : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**15.Date d'envoi de l'avis à la publication :**

Mercredi 10 juillet 2019